

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE  
DE HAUTE-TARENTEISE**



**DATE DE CONVOCATION :**

**Le 1 décembre 2014**

**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 34**  
**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 27**  
**NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 7**  
**- AYANT DONNE POUVOIR : 5**

*Le Lundi 8 décembre 2014 à 19h00*, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal de Bourg-Saint-Maurice, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD.

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY, Eric MINORET, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)  
Monsieur Gilles FLANDIN (Les Chapelles)  
Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)  
Messieurs Georges CHARRIERE, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)  
Mesdames Marie-Agnès ARPIN, Claude MAHNANA, Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Sééz)  
Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Messieurs Xavier TISSOT, Jean-Christophe VITALE (Tignes)  
Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Gérard MATTIS (Val d'Isère)  
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

**ETAIENT EXCUSES :** Madame Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Monsieur Gilles FLANDIN), Messieurs Paul CUSIN-ROLLET (pouvoir à Monsieur Léon EMPEREUR), Alain EMPRIN, Louis GARNIER (pouvoir à Monsieur Eric MINORET), Patrick MARTIN (pouvoir à Madame Audrey NALIN), Gilles MAZZEGA (pouvoir à Monsieur Jean-Christophe VITALE), Jean-Pierre MOREL.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Jean-Luc PENNA

Accusé de réception en préfecture  
073-247300254-20141208-2014-84-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2014  
Date de réception préfecture : 11/12/2014

**N° 2014-84 OUVERTURE D'ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS, A CARACTERE EDUCATIF SE DEROULANT HORS DU DOMICILE PARENTAL SUR LE TEMPS EXTRASCOLAIRE ET / OU PERISCOLAIRE SUR TIGNES ET VAL D'ISERE**

De manière à proposer un mode de garde adapté aux contraintes horaires des familles vivant en stations, la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise propose d'ouvrir deux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) contribuant à créer autour de l'enfant un environnement éducatif :

- A compter du 19 novembre 2014, ouverture de l'ALSH de Tignes situé à l'école Michel Barrault, lieu-dit le Rosset, 73 320 Tignes ;
- A compter du 22 décembre 2014, ouverture de l'ALSH de Val d'Isère situé au groupe scolaire, rue de la Balme, 73 150 Val d'Isère.

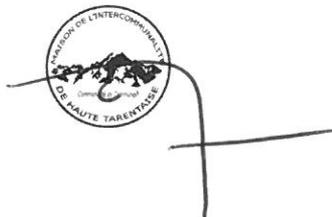
Conformément à l'arrêté du 22 septembre 2006, ces accueils, à destination de mineurs scolarisés, sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et gérés par du personnel qualifié selon les taux d'encadrement en vigueur (arrêté du 9 février 2007).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** l'ouverture des ALSH de Tignes et Val d'Isère.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Gaston PASCAL MOUSSELDARD**



The image shows a circular official stamp of the 'Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise' with a signature written over it. The stamp contains the text 'MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE DE HAUTE TARENTEISE' and a small graphic of a mountain range.